

Compte-rendu du groupe de travail

Plaines ouvertes agricoles

Vendredi 22 juin 2012, 14h30 – 17h30, Salle Marais Poitevin, DREAL, Poitiers

Rappel de l'ordre du jour

1. Rappel des conclusions de la réunion précédente et validation du compte-rendu ;
2. Présentation et discussion sur la fiche Etat/Pression réalisée par le CETE Ouest ;
3. Rappel des principes méthodologiques d'identification de la TVB ;
4. Listes des couches SIG et d'espèces à mobiliser suite aux propositions formulées par les participants ;
5. Présentation des premiers travaux cartographiques et critères de choix des réservoirs de biodiversité obligatoires et non obligatoires.

Synthèse des échanges

Synthèse des échanges concernant la définition de la sous-trame, les données SIG, d'espèces, les réservoirs de biodiversité et les critères de choix (le détail plus complet des échanges est repris plus bas).

- La sous-trame « plaines ouvertes agricoles » doit prendre en compte les éléments de bocage ; une densité de haie a été proposée à 70-75 ml/ha, ce seuil sera encore à moduler suite au groupe de travail de la sous-trame systèmes bocagers ;
- dans la fiche, la partie « pressions » devra être revue concernant l'amendement des thématiques (je ne comprends pas la fin de cette phrase). Sur l'évolution des pratiques culturales, l'impact de la mécanisation agricole est à compléter (augmentation de la taille des parcelles en lien avec celles des engins, profondeurs de labours, augmentation des vitesses de déplacement en lien avec la puissance des matériels, utilisation de produits phytosanitaires, etc.). Des précisions sont également à apporter sur les ressources en eau : qualité et quantité ;
- Pour la prise en compte ou non de certains inventaires et/ou zonages réglementaires, le débat a porté sur le fait de ne pas conserver l'intégralité des superficies de ZNIEFF de type II. Cela représenterait des superficies trop importantes, il pourrait s'avérer plus pertinent de se limiter aux contours des sites Natura 2000, hors ZPS. A ce stade le débat n'a pas été tranché, il faut étudier davantage les possibilités de redécouper de vastes zones avec d'autres critères de hiérarchisation ;
- Les critères de choix présentés pour la prise en compte des réservoirs de biodiversité non obligatoires ou optionnels nécessitent également d'être précisés ;
- Les associations de protection de la nature n'étant pas présentes ce jour, il est demandé de prendre leur attache tant sur la question des espèces (listes d'espèces à retenir pour le SRCE Poitou-Charentes) que pour les critères de choix à retenir pour hiérarchiser les réservoirs de biodiversité que l'on sera amené à identifier.

Décisions et/ou suites de la réunion

Les participants seront sollicités sur les contributions suivantes :

- L'amendement et une meilleure « spatialisation » des pressions énumérées dans la présentation orale et la fiche Etat/Pression réalisée par le CETE Ouest (voir le détail ci-dessous);
- Bien que des premières propositions relatives aux listes d'espèces aient déjà eu lieu, les participants ont toujours la possibilité de faire des propositions complémentaires et/ou valider / discuter celles qui ont été faites (espèces indicatrices d'une sous-trame permettant de préciser et spatialiser les RB).
- Il en va de même pour les tableaux relatifs aux données SIG utilisées. Y-a-t-il d'autres données exploitables à l'échelle de travail régionale ?
- Précisions et propositions de réservoirs de biodiversité non obligatoires et critères de choix pour la sélection de ces derniers (sur la base d'éléments de travail qui pourront être mis à disposition des participants sur le site TVB d'ici à la prochaine série de réunion).

Le prochain atelier pourrait avoir lieu en septembre et portera sur les réservoirs de biodiversité et les critères de choix.

Contacts et adresses mail pour transmission

Bernard HERY, DREAL Poitou-Charentes

bernard.hery@developpement-durable.gouv.fr

05 49 55 65 59

Aurore PERRAULT, DREAL Poitou-Charentes

aurore.perrault@developpement-durable.gouv.fr

05 49 55 65 48

Eric Guinard, CETE Sud-Ouest

eric.guinard@developpement-durable.gouv.fr

05.56.70.66.73

Caroline BOUSQUET, Agence MTDA

caroline.bousquet@mtda.fr

09 82 58 27 91

Relevé détaillé des échanges en séance

- La série de réunions en cours correspond au deuxième volet des groupes de travail. Cette deuxième série de réunions s'intéresse à la définition des pressions exercées sur la sous-trame. Il s'agit également d'initier la réflexion sur le travail cartographique des réservoirs de biodiversité de la Trame Verte et Bleue Régionale ;
- Pour chaque sous-trame, 5 réunions de travail sont envisagées. Leur enchaînement comporte une logique, une certaine « assiduité » est souhaitable. Toutefois les copilotes sont conscients qu'il s'agit d'un investissement conséquent de la part des partenaires. Afin de faciliter les échanges, mais également pour se tenir au courant des échanges, il est possible

de se reporter à l'espace collaboratif du site TVB où les comptes-rendus et documents de travail sont déposés au fil des réunions.

Rappel du lien, identifiant et mot de passe du site collaboratif :

Site internet TVB : <http://www.tvb-poitou-charentes.fr/>

Espace collaboratif TVB : <http://www.tvb-poitou-charentes.fr/-Espace-reserve-.html>

Identifiant : groupetravail

Mot de passe : groupetvb123

Rappel des conclusions de la réunion précédente et validation du compte-rendu :

Réunion précédente du groupe de travail Plaines Ouvertes Agricoles : il est rappelé l'attente formulée par Carole ATTIE de la LPO (présente au premier groupe de travail) pour que soit pris en compte les données du RPG 2011, données à l'échelle de l'îlot (données sur les cultures). Eric GUINARD du CETE Sud-Ouest précise que les données RPG 2011 n'ont pas pu être collectées. Mais le CETE dispose du RPG 2010 sous une version contenant des données plus précises et détaillées que les celles téléchargeables par le grand public.

Le compte-rendu de la première réunion a été mis à disposition des participants sur l'espace collaboratif du site internet TVB le 16 mai 2012 pour avis éventuel.

L'assemblée n'émet pas d'autre remarque. Le compte-rendu de la précédente réunion est considéré comme validé.

Discussion sur la fiche Etat/Pression de la sous-trame et travail en sous groupe

Le groupe de travail est sollicité pour amender la fiche Etat/Pression réalisée par le CETE Ouest. Pour ce faire, il est proposé aux participants de travailler sur ces fiches en deux temps :

- dans un premier temps, l'agence MTDA présente une synthèse des éléments de diagnostic et de pressions issues de la fiche Etat/Pression ;
- dans un deuxième temps, en séance plénière (le nombre de participants ne nécessitant pas l'organisation de petits groupes), il est proposé de travailler plus précisément sur les manques et compléments à apporter à la partie « pressions » voire d'aborder la partie sur les enjeux régionaux de cette fiche ;

Présentation des éléments de diagnostic et pressions

- Jean LAMOUREUX de la Chambre d'Agriculture de la Vienne trouve que le terme oiseaux migrateurs est à préférer aux termes migrants (diapositive 13 concernant les caractéristiques de plaines de champs ouverts, éléments constitutifs des plaines ouvertes).
- Bernard HERY et Alain VEROT de la Direction Régionale de L'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) rappellent que le seuil de densité de haies définissant les espaces de plaines ouvertes est discuté aux alentours de 70-75ml/ha mais n'est pas rigoureusement fixé. Jean LAMOUREUX réagit sur ce seuil en indiquant qu'il y aura des recouvrements avec les éléments de la sous-trame systèmes bocagers.

Retours en séance plénière sur les pressions identifiées dans la fiche Etat/Pression du CETE Ouest

Travail sur les thématiques

Pressions Evolution des pratiques agricoles

- Jean LAMOUREUX indique que le titre de cette partie n'est pas opportun. Il préfère le terme d'évolution de l'agriculture. Ceci permet d'évoquer :
 - l'augmentation de la taille des exploitations agricoles et des parcelles qui sont liées aux pratiques agricoles,
 - la mécanisation qui conditionne également la taille et la forme des parcelles (par exemple irrigation sur pivot),
- Marc CASTAGNE de la DREAL Limousin remarque que la taille des parcelles dédiées à l'agriculture biologique n'augmente pas en Limousin. Jean LAMOUREUX indique qu'en Poitou-Charentes, la part des parcelles en agriculture biologique reste de toute façon assez faible et n'est donc pas (hélas sans doute) un critère significatif concernant l'évolution de l'agriculture.
- Damien DESCHAMPS de la FRCIVAM (Fédération Régionale des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural) indique comme pression : l'augmentation de la mécanisation, l'augmentation de la taille des parcelles, mais également l'augmentation des produits chimiques utilisés et la nature du travail du sol (labours, intensité de retournement...).
- Berna Bernard HERY aborde le contexte économique des agriculteurs. Ces derniers ont besoin de rationaliser et rentabiliser leurs activités. Jean LAMOUREUX indique par exemple que le fauchage tardif des prairies ne permet pas d'être cohérent avec les notions de rentabilité la valeur alimentaire des fourrages diminuant alors fortement.
- Alain VEROT note que les pratiques agricoles ne sont pas favorables au fonctionnement écologique de toutes les espèces mais il rappelle qu'historiquement la région Poitou-Charentes n'est pas non plus une région avec des pratiques agricoles de type parcelles en lanières comme dans d'autres régions. En Poitou-Charentes, les parcelles agricoles sont essentiellement localisées sur des plaines et l'effet lisière est limité. Les pratiques agricoles actuelles sont également à rapprocher du contexte économique mondial : les nouvelles pratiques agricoles (peu favorables à la biodiversité) sont aujourd'hui à but économique, un égard au poids de l'agriculture dans la balance commerciale à l'export, contrairement à l'assolement d'autrefois dont l'objectif principal était l'alimentation directe de la population.
- Damien DESCHAMPS indique qu'il manque des notions sur la ressource en eau, ainsi que sur la qualité et quantité de cette ressource.
- Jean LAMOUREUX s'interroge sur le paragraphe 5 indiquant que l'irrigation a un impact sur la salinité (« Les prélèvements en eau pour l'usage agricole ont un impact avéré sur la disponibilité de la ressource en eau, voire de la salinité... »), il demande des explications sur la présence de cette référence dans ce document censé traiter de la biodiversité (et non de la qualité ou quantité de l'eau) dans la trame verte. Pour répondre à Jean LAMOUREUX il est indiqué que les prélèvements en eau pour l'usage agricole diminuent l'arrivée d'eau dans les pertuis et les marais, le volume d'eau devienne fluctuant, selon les prélèvements agricoles et les concentrations de sel dans l'eau (pertuis et marais) en sont plus ou moins affectées.

- De même sur le sujet des espèces inféodées aux milieux aquatiques affectées par des prélèvements trop importants : « *Les assecs naturels ou aggravés par les prélèvements ont des conséquences sur des espèces inféodées aux milieux aquatiques...* ». Il est par ailleurs d'accord avec les propos écrits sur l'avifaune (fin du paragraphe) qui ne niche pas sur des parcelles irriguées. En réponse à Jean LAMOUREUX, il est rappelé que cette référence concerne les espèces inféodées aux milieux aquatiques c'est-à-dire à la sous-trame Zones humides, cours d'eau et milieux littoraux. Cependant, il est vrai que les plaines ouvertes agricoles sont traversées par des grands cours d'eau et des petits cours d'eau qui souvent en tête de bassin et ont été recalibrés et rectifiés (cette distinction a été faite dans la présentation de la fiche Etat/Pression).
- Marc CASTAGNE note que la notion de chaîne alimentaire n'est pas abordée.
- Bernard HERY met en évidence la répétition de certains éléments dans les pressions (l'irrigation, ...). Il considère qu'il y a par contre des manques sur les impacts des matières en suspension.
- Jean LAMOUREUX pense que les pressions sont à expliciter en fonction des autres sous-trames. Le SRCE Pays de la Loire a mené cette démarche sur les effets indirects des autres sous-trames sur la sous-trame Plainnes ouvertes. En Pays de la Loire, les travaux sur le territoire du Choletais et des Mauges ont mis en évidence les effets des cours d'eau (trame bleue) comme corridor pour la flore des pelouses calcicoles Voir la lettre des Parcs Naturels (*Pour une Trame verte et bleue comprise et partagée sur les Mauges et le Choletais*) <http://www.trameverteetbleue.fr/vie-tvb/lettre-information/13>.
- Pour faire suite à Jean LAMOUREUX, Catherine MENARD de la DREAL Poitou-Charentes propose la construction de paragraphes interactifs entre les différentes pressions et les autres sous-trames, aidant à la compréhension de l'interconnexion des sous-trames du SRCE Poitou-Charentes.
- Jean LAMOUREUX rappelle que l'évolution des pratiques agricoles est aussi liée à la disparition des aînés qui s'occupaient des petites vignes.
- Alain VEROT indique les effets positifs de la pression forestière, les boqueteaux sont indispensables au maintien des fonctions écologiques en plaines ouvertes. Leur suppression est néfaste. Les boqueteaux sont des éléments conservés lors des aménagements fonciers (il a été demandé par Jean LAMOUREUX de remplacer le terme de remembrement par celui-ci).
- Marc CASTAGNE différencie le bocage et les plaines ouvertes également par des critères paysagers : au bocage, on peut associer une « trame » paysagère plutôt régulière, tandis que les plaines ouvertes correspondent plutôt à une mosaïque (patchwork) de cultures. Dans ces conditions, les éléments fixes du paysage et les zones de lisières (par exemple des îlots boisés résiduels, lien avec la sous-trame forêts et landes) sont aussi nécessaires au bon fonctionnement écologique de ces milieux.
- Alain VEROT donne des éléments de pressions complémentaires liés aux pratiques agricoles : la mécanisation a permis d'augmenter les vitesses des engins agricoles avec pour conséquence la destruction d'espèces qui n'ont pas le temps de gagner les zones refuges. Frédéric MAHE de la Fédération Régionale des Chasseurs de Poitou-Charentes acquiesce à cette remarque.

- Jean LAMOUREUX indique également les effets de l'entretien des zones refuges. En effet, les zones trop entretenues ne sont pas favorables à la biodiversité : une fauche au mois de mai est préjudiciable pour l'entomofaune, les fossés désherbés sont des exemples de zones refuges à effet puit.

Pressions Développement des espaces boisés

- Alain VEROT indique que l'évolution de la surface forestière de la région Poitou-Charentes ne concerne pas les surfaces de plaines ouvertes. En revanche, la menace principale des plaines ouvertes et des prairies est la spécialisation agricole.
- Jean LAMOUREUX rappelle que les espaces boisés sont préservés par les aménagements Fonciers (ils en sont souvent exclus), ce sont les actes isolés qui les détruisent.

Pressions - fragmentation des espaces de plaines ouvertes

- Stéphane MAGRI du CETE SO indique que les éoliennes ne sont pas mentionnées dans les listes des éléments fragmentants. Ce point est à rajouter. De plus, des éléments pouvant être considérés comme fragmentants peuvent parfois avoir aussi un effet positif sur la sous-trame, comme dans l'exemple des chemins communaux : peu de gêne en terme de perméabilité par les espèces, mais des caractéristiques intéressantes des bordures (rideaux d'arbres, ...).

Pressions Développement urbain et périurbain

- Eric Guinard du CETE SO confirme que le développement des chemins ruraux est positif pour la sous-trame.
- Les créations de parcs de loisirs sont des éléments à prendre en compte dans les pressions. Stéphane MAGRI demande s'il y a une actualisation à l'échelle régionale des sites de projet des futurs parcs (exemple du Center Park au nord de Loudun dans la Vienne). Alain VEROT répond que ce n'est pas d'actualité, en dehors de ce site.
- Catherine MENARD indique que les DOCOB des ZPS de plaines disponibles sur le site de la DREAL identifient des éléments de pression liée au développement urbain et de menaces pesant sur les sites de plaines.

Méthodologie générale

- Après avoir évoqué les sites dits obligatoires (cf. orientations nationales), sont présentés les sites qu'il conviendra d'étudier au cas par cas.

Si un zonage réglementaire (Natura 2000, ZNIEFF) présente à minima 30% de surfaces de type plaines ouvertes agricoles, alors ce zonage est considéré comme un réservoir de biodiversité non obligatoire pour la sous-trame plaines ouvertes.

- Suite à l'énumération des différents zonages et inventaires à étudier au cas par cas, Jean LAMOUREUX considère qu'il n'est pas envisageable de retenir la totalité des ZPS, dont les surfaces sont trop étendues.
- En réaction aux propos de Jean LAMOUREUX, Anne-Marie GALLO-CHOLLON de la Direction Départementale des Territoires de la Charente demande pourquoi ne pas prendre en compte tous les sites Natura 2000. Alain VEROT indique qu'un site Natura 2000 peut se rattacher à une ou plusieurs sous-trames. Au sein d'une ZPS, il peut y avoir plusieurs noyaux de biodiversité (espèces indicatrices d'une sous-trame), ce qui est vrai pour une sous-trame mais qui ne l'est pas forcément pour une autre. Stéphane MAGRI indique que dans le cas des milieux aquatiques, par exemple, les zonages Natura 2000 ne s'arrêtent pas à la limite d'un cours d'eau d'où la nécessité de regarder dans le détail chacun des zonages et de voir à quel sous-trame il est plus pertinent de le rattacher, car la même zone peut également intéresser éventuellement la sous trame POA.
- Bernard HERY rappelle que le SRCE sera soumis à évaluation environnementale et évaluation Natura 2000 d'où la nécessité d'argumenter précisément et formellement les choix qui suivront sur les modalités d'affectation de tel espace à une des sous-trames.
- Stéphane MAGRI rappelle que sur la trame verte et bleue, au niveau national, il y a des éléments à prendre en compte de manière obligatoire, ces éléments sont « non négociables », d'autres le sont : les réservoirs de biodiversité « non obligatoires » (au sens des orientations nationales) et ceux qui seront issus de la modélisation à venir.

Avancement

- Le travail sur l'identification et de représentation cartographique des réservoirs de biodiversité est en cours. Pour l'instant seuls les réservoirs de biodiversité obligatoires ont été totalement identifiés par le CETE SO, l'identification des réservoirs de biodiversité non obligatoires n'est pas encore finalisée. Des données précieuses restent encore à acquérir auprès des divers partenaires.

Listes d'espèces

En séance, les participants amendent la liste d'espèces et proposent quelques autres espèces à prendre en compte pour l'identification des réservoirs de biodiversité, comme suit :

- Alain VEROT indique que le Busard Cendré n'est pas dans la liste des espèces identifiées lors des travaux régionaux de la SCAP mais doit figurer dans la liste des espèces indicatrices des réservoirs de biodiversité de la sous-trame plaines ouvertes agricoles. Le Busard Cendré est un bon indicateur des milieux de plaines ouvertes.
- Damien DESCHAMPS rajoute l'Alouette des champs comme espèce indicatrice (des données sont disponibles). Il acquiesce à l'ajout du Busard cendré et rajoute le Bruant Ortolan et le Tarier pâtre.
- Marc CASTAGNE rappelle les enjeux transfrontaliers et l'intérêt de la prise en compte d'espèces indicatrices présentes sur les régions limitrophes en identifiant une ou plusieurs espèces qui soient communes à la région Poitou-Charentes et aux régions limitrophes (Limousin, Centre, Pays de la Loire, Aquitaine). Alain VEROT indique que pour la sous-trame Plaines ouvertes, les échanges seront plus importants avec la région Centre du fait des

caractéristiques territoriales mais concernant la sous-trame Systèmes bocagers, en effet, la région Poitou-Charentes est plus en lien avec la région Limousin.

- Jean LAMOUREUX propose de prendre en compte des espèces indicatrices sur lesquelles il y a un programme de Suivi Temporaire des Oiseaux Communs (STOC) et pour lesquelles les associations départementales ont des données.
- Catherine MENARD propose de s'intéresser aux espèces indicatrices du bon état et de la qualité du fonctionnement de la sous-trame. Le Bruant Ortolan est présent dans toutes les plaines. Eric GUINARD rajoute que l'Outarde Canepetière (plan national d'actions), le Busard Cendré et l'Œdicnème Criard sont de bonnes espèces pour le suivi et l'indication des réservoirs de biodiversité.
- Damien DESCHAMPS précise que le Busard Saint-Martin est plus représenté que le Busard cendré.
- Marc CASTAGNE rappelle que certaines espèces font l'objet d'inventaires réguliers. Dans la perspective du suivi des effets du schéma régional, il est donc pertinent de chercher à faire se correspondre les suivis déjà existants et les espèces indicatrices du fonctionnement de la trame.
- Alain VEROT s'interroge sur le nombre d'espèces à prendre en compte pour l'identification des réservoirs de biodiversité. Eric GUINARD indique que le seul facteur limitant est la disponibilité des données. Il estime par ailleurs que le lièvre d'Europe est peu pertinent. Alain VEROT estime que le lièvre d'Europe n'est pas spécifique d'une sous-trame et qu'il n'a pas vocation à définir un réservoir de biodiversité. En revanche, il est intéressant à étudier pour définir les corridors écologiques.
- Damien DESCHAMPS précise que l'Hermine et la Barbastelle d'Europe sont plutôt associées au milieu forestier. Il demande donc que ces espèces soient retirées de la liste de la sous-trame POA.
- En ce qui concerne les 4 autres espèces de chiroptères, Catherine MENARD indique qu'il faut se baser sur les études identifiant les espèces victimes de collisions avec les éoliennes.

Réservoirs de biodiversité obligatoires

- Alain VEROT indique que l'APPB « Ruisseau du Magnerolles et ses affluents » identifié en tant que réservoir de biodiversité pour la sous-trame Plainnes ouvertes correspond à un site désigné pour l'écrevisse à pieds blancs. Stéphane MAGRI indique que le CETE SO a choisi d'exclure les 3 APPB correspondant à des cavités des réservoirs de biodiversité obligatoires. Alain VEROT indique que les réserves naturelles d'importance géologique n'ont pas été prises en compte.
- Jean LAMOUREUX indique l'existence d'un APPB d'une surface de 4 ha sur la carrière de Senillé. Une étude concernant les zones de chasse des chauves souris a été faite par Vienne Nature dans le cadre de Natura 2000.
- Marc CASTAGNE indique que si les cavités servant de sites d'hivernage aux chiroptères protégées par un APPB ne sont pas prises en compte, il n'y a plus d'intérêt de considérer les espèces de chiroptères comme indicatrices des réservoirs de biodiversité de la sous-trame, et dans ce cas, comment faire pour étudier les corridors écologiques ? En effet, les chiroptères sont essentiels pour l'étude du fonctionnement de ces corridors. Emilie BERNARD du

Conseil Régional de Poitou-Charentes rappelle que, lors du séminaire, les experts de Poitou-Charente Nature avaient proposé de faire une sous-trame spécifique aux chauves-souris attestant de l'importance de cette espèce dans la région Poitou-Charentes et de la nécessité d'en tenir compte.

- Alain VEROT indique que le suivi des projets de parcs éoliens a mis en évidence la présence de chiroptères et souvent si aucun suivi n'est fait sur ces espèces, la DREAL ne connaît pas les sites de localisation de ces espèces.
- Damien DESCHAMPS précise que les chiroptères ont souvent des sites d'hivernage dans des cavités et des sites estivaux différents.
- Eric GUINARD rejoint la Région, si les chiroptères sont des espèces indicatrices, il y a une nécessité de les prendre en compte comme associés aux réservoirs de biodiversité parce qu'ils s'appuient sur des éléments fixes du paysage de la sous-trames pour leurs nichés et déplacements et en sont donc dépendants.
- Marc CASTAGNE s'interroge sur le principe de considérer un réservoir de biodiversité pour une sous-trame seulement à partir du seuil de 30% d'habitats plaines ouvertes caractérisant le réservoir de biodiversité. Que fait-on des 70% restants ? Stéphane MAGRI indique qu'il s'agit d'une analyse de l'éligibilité du zonage, ce point est à discuter et à confronter à la connaissance des experts. En revanche, si on supprime l'unique APPB identifié pour la sous-trame plaines ouvertes, à savoir l'APPB du ruisseau de Magnerolles et de ces affluents, il n'y aura pas de réservoirs de biodiversité obligatoire pour cette sous-trame.
- Damien DESCHAMPS connaît le site de l'APPB du ruisseau de Magnerolles et pense qu'il n'est pas pertinent de le garder pour cette sous-trame. Il connaît également la personne qui travaille sur le site. Il communiquera le contact de cette personne afin de mettre en évidence une relation possible avec la sous-trame plaines ouvertes.
- **Bernard HERY propose qu'un tour de table soit fait au niveau de la DREAL pour confirmer ce choix.**

Réservoirs de biodiversité non obligatoires

- Jean LAMOUREUX indique que les termes utilisés, à savoir « espaces potentiellement éligibles pour la SCAP » ne sont pas appropriés pour parler de la SCAP (diapositive 61) puisque les travaux en région de la SCAP ne sont pas finalisés. En l'état les PPE des SCAP ne sont pas suffisamment définis (il n'existe pas de périmètres pour beaucoup de site envisagés par exemple) et ils ne peuvent être intégrés tels quels dans les réservoirs de biodiversité.
- De la même manière, Jean LAMOUREUX indique que les ZNIEFF ne sont pas des zonages de protection car ils sont non opposables aux tiers, il s'agit d'inventaires réglementaires.
- Bernard HERY indique qu'on peut considérer les ZNIEFF ; à condition de trouver une façon de hiérarchiser et sérier celles qui sont les plus importantes (étendues). Elles sont d'autant plus intéressantes qu'elles appartiennent à plusieurs sous trame. L'appartenance d'une ZNIEFF à plus sous-trames sous-entend une hétérogénéité des milieux et potentiellement une biodiversité plus riche (ces éléments de définition rejoignent la définition de l'indice issu des principes de l'écologie du paysage sur l'hétérogénéité).
- Jean LAMOUREUX s'interroge sur les notions de réservoirs de biodiversité à l'échelle régionale. Selon lui, les réservoirs de biodiversité devraient être des noyaux réduits. On ne peut donc pas retenir l'intégralité d'une ZPS ou d'une ZNIEFF de type II en raison de leur trop grande taille.

- Emilie BERNARD rappelle que le SRCE est un **cadre régional et donne des grandes orientations**. Bernard HERY rappelle qu'il faut expliquer la méthodologie de construction et ses limites, ainsi que les choix qui ont conduit aux réservoirs de biodiversité. Alain VEROT et Eric GUINARD indiquent que l'objectif du SRCE est de proposer des représentations sous forme de patatoïdes pour les réservoirs de biodiversité et de flèches pour les corridors écologiques, pour qu'ensuite ce cadre de base serve à la déclinaison dans les documents d'urbanisme SCoT et PLU, où la trame verte et bleue doit être affinée et précisée à leur échelle.
- Marc CASTAGNE demande finalement quel est le point de départ sur lequel on se base pour l'étude des réservoirs de biodiversité optionnels. Il lui est rappelé que le point de départ sont les zonages et inventaires existants que l'intègre obligatoires ou non en tant que réservoirs de biodiversité suite à l'étude des pourcentages de surface de l'habitat plaines ouvertes agricoles.
- Sur les questions d'échelle de définition des réservoirs de biodiversité, Anne-Marie GALLO-CHOLLON indique qu'il faudrait contacter le pays Angoumois qui travaille actuellement sur les questions de définition de la trame verte et bleue à l'échelle du SCoT avec l'appui de M. Jean-Pierre SARDIN de Charente Nature.
- Jean LAMOUREUX pense que des données provenant du terrain pourraient aider à la définition des réservoirs de biodiversité. Les associations naturalistes pourraient à ce juste titre faire remonter des connaissances sur les zones de nidification et de rassemblement post nuptiaux des espèces indicatrices comme les outardes ou œdicnèmes.

Synthèse

- En conclusion, les critères de choix présentés pour la prise en compte des réservoirs de biodiversité non obligatoires ou optionnels nécessitent d'être précisés. Jean LAMOUREUX souhaite que les associations de protection soient associées et contribuent aux groupes de travail de cette sous-trame voire des autres.
- Suite aux échanges sur la prise en compte des zonages et/ou inventaires réglementaires à étudier au cas par cas, il ressort que les ZNIEFF de type II ne sont pas à conserver en totalité, il faudra vraisemblablement se limiter aux sites Natura 2000, et dans le cas des ZPS généralement trop vastes, trouver une façon de les redécouper car les contours originels semblent englober à la fois des éléments de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques.

A l'issue de la réunion, les copilotes clôturent la réunion en remerciant les participants de leur attention et leur implication sur le projet.

Pour toutes questions et/ou interrogations, l'équipe trame verte et bleue est à votre écoute :

Bernard HERY, DREAL Poitou-Charentes
bernard.hery@developpement-durable.gouv.fr
05 49 55 65 59

Emilie BERNARD, Région Poitou-Charentes
em.bernard@cr-poitou-charentes.fr



05 49 55 76 65

Structures représentées et personnes présentes

Organisme	Nom
Agence MTDA	Hubert D'AVEZAC DE CASTERA
Agence MTDA	Caroline BOUSQUET
Centre d'Etudes Techniques de l'Équipement du Sud-Ouest	Eric GUINARD
Centre d'Etudes Techniques de l'Équipement du Sud-Ouest	Stéphane MAGRI
Chambre d'Agriculture de la Vienne	Jean LAMOUREUX
Conseil Régional Poitou-Charentes, service biodiversité	Emilie BERNARD
Direction Départementale des Territoires de la Charente	Anne-Marie GALLO-CHOLLON
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Poitou-Charentes	Catherine MENARD
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Poitou-Charentes	Aurore PERRAULT
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Poitou-Charentes	Alain VEROT
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Poitou-Charentes	Bernard HERY
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Limousin	Marc CASTAGNE
Fédération Régionale des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural en Poitou-Charentes	Damien DESCHAMPS
Fédération Régionale des Chasseurs de Poitou-Charentes	Frédéric MAHE
Fédération Régionale des Chasseurs de Poitou-Charentes	Valérie TIERCELIN